

Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n°3/2025 Comptes 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Monsieur Jean-Claude Bersier
- Monsieur Jean-Paul Carrard
- Monsieur Joseph Vanderweckene
- Monsieur Patrick Vigouret
- Madame Armelle Saunier, présidente

a été sollicitée par la Municipalité pour étudier le Préavis municipal n°3/2025 concernant les comptes 2024.

Lors d'une réunion qui s'est tenue lundi 19 mai 2025, la Commission a eu l'occasion de rencontrer la Municipalité, à savoir Monsieur Olivier Duperrut, Monsieur Michel Gruaz, Madame Caroline Jaugey, Monsieur Pascal Berchier et Monsieur Hans Ulrich Wehrli ainsi que la Boursière, Madame Nicole Coronel. La Commission tient à lui exprimer ses remerciements pour les réponses apportées aux questions soulevées durant la séance ainsi que pour le détail des explications fournies à chaque poste. La lisibilité apportée dans la présentation actuelle permet une meilleure compréhension.

L'examen des comptes a eu lieu en séance et toutes les questions ont été adressées n'appelant pas de commentaire supplémentaire particulier de la part de la Commission dans le présent rapport à l'exception des éléments suivants :

- L'écart favorable sur les achats d'énergie pour les bâtiments communaux (économie nette par rapport au budget 2024 de CHF 46'826.20) résulte d'un prix unitaire très favorable. En effet, le décompte couvre la même période que précédemment et la consommation n'a pas sensiblement varié. Lors de l'établissement du budget 2024, compte tenu des incertitudes qui régnaient, il avait été pris en compte des hypothèses très conservatrices du prix unitaire expliquant cette « bonne surprise ».
- L'écart favorable sur l'entretien des routes (économie nette par rapport au budget 2024 de CHF 583'788.40) est définitif car tous les travaux ont été réalisés. La Municipalité a procédé à une retenue de CHF 85'000 dans le cadre du litige concernant la réfection des chemins AF. Elle a reçu à ce jour les garanties (engagement écrit) de l'entreprise Colas que les travaux de remise en conformité seraient pris en charge intégralement, il n'y a donc pas lieu de provisionner de risque supplémentaire.

- L'évolution des impôts perçus sur personnes physiques n'est pas alarmante car même si on observe une tendance baissière, il y a lieu de rappeler que les chiffres ne sont pas corrigés de l'impact de la taxation rectificative liée au recours touchant à des impôts perçus « indûment » depuis 2018.
- Les informations données tant sur les revenus d'impôts que les charges cantonales se basent sur le décompte final provisoire émis par le canton. L'échéance pour le décompte final définitif étant fixée à Juin, la commune ne dispose pas d'autres informations rendant nécessaire la constitution de provisions supplémentaires.
- Au niveau du financement, l'augmentation des emprunts n'est liée qu'aux renouvellements des lignes de crédit, aucun nouveau crédit souscrit en 2024.
- Le nouveau tableau du taux d'autonomie a été ajouté pour répondre à une demande visant à obtenir un aperçu de l'autonomie communale. Le diagramme a été constitué sur la base du tableau dans lesquels les différentes activités sont regroupées et ventilées de façon approximative entre Commune / Intercommunal / Canton. On constate une forte dépendance aux transferts financiers vu le taux de 40% (inférieur à 60%).
- 360.4271 : Le revenu de location du Tennis-Club sera comptabilisé en 2025 au titre de 2024 (correction en 2025) même si l'attribution au fonds de réserve « rénovation courts Tennis » a bien été effectuée en 2024.
- 430.314 : Les frais de balayage et d'entretien ont fortement augmenté du fait de la fréquence des passages qui a été renforcée.
- 450.31.84 : Les charges sont largement excédentaires et ont beaucoup augmenté du fait du contrat avec Valorsa.
- 520.352 : Les frais d'enseignement secondaire ont augmenté de CHF 37'092.87 par rapport à l'an passé à cause des frais de transports pour les camps.
- 9139.00 : L'augmentation des revenus à encaisser de CHF 492'197.29 par rapport à l'an passé s'explique par les subventions à recevoir pour CHF 550'000. A ce jour, CHF 450'000 ont été encaissés.

Les remarques transmises à la Municipalité ont trouvé bon accueil et les adaptations seront réalisées pour le prochain arrêté comptable. Hormis la variation erronée sur la comparaison entre les comptes 2024 et 2023 présentée dans le rapport de la Municipalité qui sera corrigée immédiatement.

Position de la Commission des finances

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité, confirme que, pour ce qui concerne l'aspect strictement financier et comptable, le préavis 3/2025 se référant aux comptes 2024 dûment audités peut être accepté par le Conseil communal tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 25 mai 2025

Jean-Claude Bersier

Jean-Paul Carrard

Joseph Vanderweckene

Patrick Vigouret

Armelle Saunier